FÉDÉRATION DE HAUTE-SAVOIE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

Fillière, le 23 juin 2022

AVIS TECHNIQUE

Nos Réf : YM/BM/2206047
Objet : Restauration de la continuité écologique du Foron de la Roche au droit du seuil de Fernolet
Dossier suivi par : Bruno MARTIN chargé d'études

Physionomie de l'aménagement :

Le scénario d'aménagement retenu est une rampe en enrochements jointifs d'une pente de 5% avec une échancrure centrale liaisonnée au béton. Des blocs « menhirs » seront disposés afin de créer des zones de repos.

Comme évoqué lors du comité technique du 22/11/2021, les rampes en enrochements sont les aménagements les plus adaptés aux cours d'eau du département. Cependant deux points de vigilance sont à prendre compte sur ce projet. Les blocs « menhirs » risquent de bloquer les bois morts dévalant et d'obstruer une partie du seuil. Il est nécessaire dans un aménagement d'ouvrage de limiter les besoins d'entretien au maximum. La rugosité naturelle des enrochements libres est généralement suffisante pour permettre aux espèces de la remonter, notamment avec une pente de 5%. Le liaisonnement au béton des enrochements au niveau de l'échancrure centrale risque d'augmenter les vitesses d'écoulement et rendre plus difficile le franchissement.

Hydrologie :

Les débits de références (QMNA5, QMNA2 et module, p.38) sont issus de l'étude besoins-ressources du bassin du Foron Rochois (Suez Consulting 2020[1]), hors il est précisé dans cette étude (p.66) qu'il y a un important déficit de connaissance de l'hydrométrie sur ce bassin et que la robustesse de l'estimation de ces débits statistiques est faible. Il convient donc de traiter ces valeurs avec la plus grande prudence, notamment en sachant que le Foron à Fernolet subit des assecs réguliers et que le QMNA2 est estimé à 108l/s. L'aménagement ne sera donc très probablement pas fonctionnel en période d'étiage mais uniquement durant les moyennes et hautes eaux.

[1] SUEZ (2020). Etude besoins-ressources sur les bassins versants du Foron Rochois et du Nant de Sion. Rapport de phase 3 : Impact des prélèvements et quantitification des ressources existantes. 185p.

Peuplement piscicole :

Concernant les espèces d'accompagnement citées page 21, le barbeau fluviatile et le chevesne sont présents à l'aval de l'ouvrage au niveau du pont des chars d'après les inventaires piscicoles de la FDAAPPMA74 réalisés en 2021.

Il est inscrit page 49 que « L'une des principales altérations de la qualité des peuplements piscicoles est la présence d'obstacles limitant la continuité biologique. ». Les résultats complets du diagnostic piscicole mené en 2021 apporteront des réponses plus précises, cependant il n'y a pas d'élément actuellement pour justifier ce propos, d'autant plus que les obstacles situés sur l'aval du Foron ne sont pas totalement infranchissables. Il convient aussi de nuancer l'analyse des pêches de 2005 (p.48), affirmant que le peuplement de truite était scindée en deux populations distinctes avec comme facteur explicatif la présence d'ouvrages tel que celui de Fernolet. Il y a en effet une différence de qualité de peuplement, les densités et biomasses étant supérieur en amont (Haut-Broys) qu'à Fernolet. Cela s'explique plutôt par la différence de morphologie du cours d'eau et une thermie plus favorable en amont. C'est en tout cas les hypothèses avancées d'après les résultats que nous avons obtenus durant le diagnostic 2021.

Il y aura potentiellement un gain biologique en terme de circulation piscicole, cependant il ne faut pas occulter le fait que des pressions bien plus impactantes sont présentes sur le bassin, notamment au niveau de l'hydrologie estivale et de la thermie.

Actuellement les alevinages ont lieu annuellement sur le Foron en amont de la Roche-sur-Foron mais pas sur ses affluents.

Incidences du projet :

Il est indiqué page 64 que le projet sera bénéfique à la pêche de loisir. Cependant, on ne peut pas à l'heure actuelle conclure sur un impact positif ou négatif du projet.

Hormis les deux points sur la physionomie de la rampe en enrochement (menhirs et liaisonnement au béton de l'échancrure), la FDAAPPMA 74 est favorable au projet en l'état.

Le Président,

Yann Magnani